

Un été à Civray

Juillet 2025

Maire :

Sonia Pazos-Monvoisin

1er Adjoint :

Gilles Gonthier

2ème Adjoint :

Serge Jeanzac

3ème Adjoint :

Philippe Guillard

4ème Adjoint :

Daniel Lemaistre

Conseillers municipaux :

Laurence Billaud
Gilles Philippe
Séverine Philippe
Annick Chantôme
Xavier Feuillet
Romain Ledet
Julien Legrand



Mairie de Civray

2 place de l'Eglise, 18290 Civray
Tel : 02.48.55.14.09



contact@civray-cher.fr



Commune de Civray-18290



www.civray-cher.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30-17h

Mardi et mercredi : 9h-12h

Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Samedi : sur rendez-vous

Chères Civrayennes, Chers Civrayens,

L'été s'installe et, avec lui, vient le moment tant attendu des vacances. Que vous partiez ou que vous profitiez de notre belle commune, je vous souhaite de tout cœur une saison estivale reposante, joyeuse et riche en bons moments partagés.

Pour celles et ceux qui resteront sur le territoire, des animations telles que la brocante du Comité de jumelage et la fromagée de Civray Festivités rythmeront les semaines à venir, grâce à l'engagement de nos associations, des agents municipaux et des bénévoles, que je tiens à remercier sincèrement.

Comme chaque été, ce mini bulletin permet de vous faire un point sur le budget de la commune et sur les travaux que nous allons engager afin d'améliorer notre cadre de vie sur le long terme.



En ce qui concerne la 2ème tranche du projet de sécurisation, seule la partie concernant le Coudray a été retenue pour l'année 2025. En effet, après plusieurs rendez-vous avec les services départementaux et régionaux, le projet d'aménagement de l'arrêt de car de Bois Ratier, sur lequel nous travaillions depuis 3 ans, a évolué et le coût des travaux également : de 28 000 € initialement, il est passé à 170 000 € ! Le budget communal ne permet pas le financement de cet aménagement, même avec des subventions. Le projet n'est cependant pas abandonné et nous allons poursuivre nos échanges avec les services concernés pour trouver solution qui convienne à tous.

Le cimetière devrait également changer de physionomie : outre l'agrandissement de l'espace funéraire, prévu à l'automne, les élus ont décidé d'engager sa végétalisation. Cela ne présente que des avantages : facilite son entretien, réduit l'effet « îlot de chaleur », permet une meilleure perméabilité des sols...

En 2025, nous terminerons également la rénovation de l'éclairage public avec le passage en led du bourg. Nous en profiterons pour rajouter des points lumineux, notamment sur le chemin qui mène au stade Boulou.

A Entrevins, la restructuration du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes devrait être finalisée d'ici la fin de l'année.

D'autres projets, comme l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour enfants dans le parc de la mairie, pourraient voir le jour dans les mois à venir, sous réserve d'obtention de financements.

Un sujet brûlant au moment où ces mots sont rédigés, c'est celui des énergies renouvelables. Depuis la loi APER de mars 2023, je n'ai cessé d'être sollicitée par différentes sociétés porteuses de projets éoliens, photovoltaïques ou agrivoltaïques. Afin que notre commune ne soit pas dénaturée, j'ai proposé aux élus d'adopter une charte qui protège, et protégera à l'avenir, les habitants de notre commune d'une implantation trop près de leur domicile. Si le document n'a pas de valeur juridique, il spécifie les conditions d'acceptation et donc d'accompagnement de tout projet par la commune. Grâce à cette charte, plusieurs projets ont d'ores et déjà été écartés. Certes, la commune a besoin de nouvelles ressources fiscales, mais pas à n'importe quel prix...

Enfin, après mûre réflexion et des échanges nourris avec nombre d'entre vous, j'ai décidé de me représenter aux prochaines élections municipales. Cette décision s'ancre dans la volonté de poursuivre, avec vous, les projets engagés, et de continuer à faire avancer notre commune dans un esprit de proximité, de dialogue et d'intérêt général.

Les élus se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un très bel été. Prenez soin de vous et de vos proches, et au plaisir de vous retrouver très bientôt !

Avec toute mon amitié,

Sonia Pazos-Monvoisin

Contrairement à ce qui avait été annoncé en début d'année (cf bulletin annuel), la Loi de Finances 2025 n'a pas modifié les dotations versées aux collectivités et le taux du Fonds de Compensation de la TVA reste inchangé. Les recettes attendues sont donc les mêmes que pour l'année 2024.

Le service de gestion comptable de Bourges (trésorerie) a transmis l'analyse de l'exécution budgétaire 2024. Les commentaires concluent à une gestion saine des finances communales, notamment une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, ce qui a permis une hausse de la trésorerie disponible. C'est pourquoi la collectivité peut financer de nouveaux projets, dans la limite de ses moyens.

Investissements	Coût HT	Coût TTC	Subventions sollicitées
Restructuration du réseau d'évacuation des eaux pluviales Rue des Vignes	22 320.00 €	26 784.00 €	Non subventionnable
Passage en leds éclairage public du bourg	17 537.72 €		Reste à charge après subvention SDE18
Extension éclairage public Chemin du cimetière / Place de l'église / Rue des Chagnières	11 095.06 €		Reste à charge après subvention SDE18
Aménagement d'une aire de jeux pour enfants - parc de la mairie		24 570.47 €	14 285.24 € (12 285.24 € MSA/2000.00 € SAS Airporc)
2ème tranche de travaux de sécurité routière (aménagement de 2 plateaux surélevés au Coudray avec création d'une zone limitée à 30km/h)	44 371.50 €		35 497.20 € (22 185.75 € amendes de police/13 311.45 € DETR)
Remplacement borne incendie Rue du Vivier		3 787.20 €	Non subventionnable
Agrandissement de l'espace cinéraire		12 658.00 €	Non subventionnable
Matériel informatique école et mairie (micros, serveur...)		2 000.00 €	2 000.00 € SAS AIRPORC
Réfection toiture logement locatif		2 384.42 €	Non subventionnable

Restructuration du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes

Suite aux désordres constatés et déjà évoqués dans le précédent bulletin municipal (effondrement de canalisation notamment), les élus de Civray ont voté la rénovation, avec modification du tracé, du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Rue des Vignes. Le projet nécessite l'installation d'une nouvelle canalisation souterraine, sous des terrains privés. Une convention relative à la servitude de passage ainsi créée sera signée avec les propriétaires, afin de consolider juridiquement l'existence du nouveau réseau.

Les travaux de restructuration ont été confiés à la société SAS Axiroute. Ils seront réalisés dès que la procédure administrative relative à la servitude aura été finalisée. Le coût du projet s'élève à 26 784.00 €. Les travaux effectués sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales n'étant pas subventionnables, la collectivité financera l'intégralité des travaux sur ses fonds propres.

Travaux d'extension de l'éclairage public

Outre le passage en led de l'éclairage public du bourg, qui marquera la fin des travaux de rénovation sur l'ensemble du territoire, la collectivité engage également cette année des travaux d'extension du réseau. Deux candélabres vont être installés Chemin du cimetière : ils ne s'allumeront qu'en cas de détection, entre 22h et 6h. Un autre point lumineux est prévu sur la Place de l'église, l'éclairage étant jugé insuffisant sur ce secteur. Une prise guirlande sur le mât permettra l'utilisation de décorations lumineuses à Noël. Enfin, le dernier lampadaire est prévu Rue des Chagnières, pour éclairer le virage à l'entrée du Coudray en provenance de Civray.

Investissement			
	Chapitre	Objet	Somme
R E C E T T E S	010	FCTVA + taxe d'aménagement + excédent de fonctionnement	43 620.55 €
	13	Subventions projet sécurisation	48 059.94 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	156 807.19 €
	040	Amortissements	5 759.69 €

TOTAL : 254 247.37 €

Investissement			
	Chapitre	Objet	Somme
D E P E N S E S	001	Déficit d'investissement reporté	18 054.31 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	200.00 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	41 793.60 €
	204	Plan Rêve éclairage public + réparations diverses	42 356.21 €
	21	Projet sécurisation, aménagement cimetière, hydrants, matériel divers	151 843.25 €

TOTAL : 254 247.37 €

Maintien des taux de taxes communales

Les élus de Civray, conscients des diverses hausses de tarifs auxquelles les administrés doivent faire face, ont décidé de ne pas augmenter une nouvelle fois les taux des taxes directes locales en 2025. Vous constaterez cependant une augmentation de vos avis d'imposition, liée à la revalorisation des bases fiscales par l'État, indépendante du vote de la collectivité.

	2022	2023	2024	2025
Taxe sur le Foncier Bâti	31.23 %	31.85 %	31.85 %	31.85 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	23.06 %	23.52 %	23.52 %	23.52 %
Cotisation Foncière des Entreprises	20.87 %	21.29 %	21.29 %	21.29 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	-	18.57 %	18.57 %	18.57 %

Fonctionnement			
	Chapitre	Objet	Somme
D E P E N S E S	011	Charges à caractère général	274 759.95 €
	012	Charges de personnel	419 200.00 €
	014	Reversement FNGIR + FPIC	67 806.00 €
	65	Gestion courante	82 041.00 €
	66	Charges financières	17 000.00 €
	67	Charges exceptionnelles	100.00 €
	68	Dotations aux provisions (dépréc. de valeurs)	500.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	156 807.19 €
	042	Amortissements	5 759.69 €

TOTAL : 1 023 973.73 €

Fonctionnement			
	Chapitre	Objet	Somme
R E C E T T E S	002	Excédent de fonctionnement reporté	244 676.04 €
	70	Cantine + garderie + RODP + bail éolien	44 100.00 €
	73	Impôts + pylônes + éoliennes + FNGIR /FPIC	510 082.00 €
	74	Dotations et attributions compensatoires Etat	182 215.69 €
	75	Loyers + locations salle des fêtes	20 900.00 €
	013	Atténuations de charges	22 000.00 €

TOTAL : 1 023 973.73 €

Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire au 01/09/2025 :

Par délibération en date du 28 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de fixer les tarifs des services périscolaires (cantine et garderie), applicables au 1er septembre 2025, comme suit :

Repas enfants de moins de 5 ans : 3,30 €

Repas enfants de plus de 5 ans : 3,80 €

Accueil périscolaire : 2,80 € de l'heure

Le goûter est offert à tous les enfants qui vont à la garderie le soir. Nous rappelons que le goûter proposé aux enfants s'inscrit dans une alimentation équilibrée préconisée par mangerbouger.fr. C'est pourquoi il n'est proposé que de pain avec quelques carrés de chocolat, ou du beurre, ou de la confiture, ou une portion de fromage; le but étant de limiter l'apport en sucres rapides.

Mouvements de personnel : deux agents communaux nous quittent pour d'autres projets professionnels

Adrien APERT, agent technique polyvalent



C'est non sans une certaine émotion que je souhaite aujourd'hui saluer le départ de notre agent technique, Adrien, qui nous quitte pour une nouvelle collectivité au 1er août : son départ marque la fin d'une belle aventure de 15 ans au sein de notre commune.

Depuis plusieurs années, cet agent a incarné avec dévouement et professionnalisme l'esprit de service public. Engagé, il a toujours eu à cœur de veiller au bien-être de nos habitants. Son souci du détail, sa persévérance et sa volonté de bien faire ont fait de lui un pilier essentiel de notre équipe communale.

Au-delà de ses missions techniques, il était aussi très prompt à aider nos associations locales, apportant son soutien et sa disponibilité pour accompagner notre tissu associatif.

Les habitants, nombreux à le connaître et à l'apprécier, ont souvent témoigné de leur gratitude pour sa disponibilité et sa gentillesse. Son investissement quotidien a contribué à rendre notre commune plus agréable, plus propre et plus accueillante.

Aujourd'hui, alors qu'il s'apprête à relever de nouveaux défis, je tiens, au nom de toute la Municipalité, à lui adresser nos plus sincères remerciements. Son passage parmi nous a laissé une empreinte positive, et nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses futures missions. Que cette nouvelle aventure lui apporte satisfaction et réussite.

Nous n'oublierons pas son engagement pour la collectivité et il demeurera un membre à part entière de notre grande famille communale.

Bonne continuation à lui, avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Séverine MARCHAND, ATSEM

Lorsqu'en 2020, l'ancienne ATSEM a quitté Civray pour une autre collectivité, Séverine, titulaire d'un CAP Petite Enfance, a relevé avec brio le défi de reprendre dans l'urgence le poste d'ATSEM : volontaire, courageuse et très motivée, au-delà d'accompagner les activités proposées par l'enseignante, elle devait par-dessus tout veiller au bien-être des enfants de 3-4 ans. Par son dévouement, sa patience et sa bienveillance auprès des petites et moyennes sections, elle a su créer un environnement chaleureux et rassurant pour les enfants, tout en étant, de par sa rigueur, une collaboratrice précieuse pour Madame MARTIN, l'enseignante en charge de la classe.



Aujourd'hui, alors qu'elle s'apprête à prendre un nouveau chemin, nous lui adressons nos plus chaleureux remerciements. Nous lui souhaitons tout le bonheur et la réussite dans ses futurs projets.

Horaires de la garderie

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, la garderie est ouverte de 7h15 à 8h45 et de 16h à 18h30. Pour des raisons de responsabilité, nous demandons aux parents de respecter les horaires, tant pour déposer leurs enfants le matin que pour venir les récupérer le soir.

Horaires de la bibliothèque

Cet été, la bibliothèque sera ouverte les lundis et vendredis après-midi de 14h à 17h.

Ecole : projet solidarité Bénin

Le projet solidarité avec le Bénin continue à l'école de Civray !

Grâce aux enfants et aux parents de l'école de Civray, 210 vêtements et 1337 fournitures scolaires ont été collectés.

Les enfants de chaque classe ont pu participer à cette action de solidarité. Les PS/MS ont trié les fournitures scolaires et les vêtements par catégorie. Les GS/CP ont trié les vêtements par âge et les ont comptés. Les CE1/CE2 ont compté les fournitures scolaires. Bravo à tous les enfants !

Ces dons seront remis durant le mois de juillet par Mme MARTIN à l'école de Ladji, avec laquelle la classe de PS/MS correspond, et à d'autres écoles du Bénin, dans le cadre d'une mission humanitaire avec l'association Humanicher.



Ecole : nouveaux agents

Deux nouveaux agents sont arrivés en renfort de l'équipe actuelle. Marie LEDET sur un poste à 9,75/35ème pour assurer la garderie du soir, et Anaïs DALIGOT sur un poste de 8,75/35ème pour assurer le ménage de l'école et l'accompagnement cantine. Un nouvel agent technique est en cours de recrutement.

Anaïs DALIGOT



Marie LEDET



Numéros utiles des services communaux

Ecole : 02.48.02.02.50

mail : ec-civray@ac-orleans-tours.fr

Garderie : 02.48.02.96.96

mail : garderie.civray18@gmail.com

Cantine : 02.48.55.05.64

Bibliothèque : 02.48.20.88.02

mail : pole.civray@gmail.com

Agence postale : 02.48.02.59.49

Repas des voisins

Le mois de juin rime avec beaux jours, barbecues et convivialité. Ainsi, cette année, c'est le Coudray qui a ouvert les festivités avec son traditionnel repas des voisins organisé le samedi 21 juin à midi. Malgré la chaleur (36° à l'ombre !), une vingtaine de personnes se sont réunies et ont profité du jardin ombragé d'un habitant du hameau. Une douche avait même été préparée !

Le lendemain midi, ce sont les habitants du Grand Entrevins qui se sont réunis. Une belle tradition et de beaux moments de convivialité entre les habitants.

Prochain rendez-vous à Bois Ratier le 23 août 2025 !

Campagne de stérilisation des chats

Malgré l'obligation d'identifier son animal de compagnie et au vue de la recrudescence de chats errants, la Municipalité a décidé d'organiser une campagne de stérilisation avec l'aide de l'association « Les Petits Oubliés », seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats sans propriétaire en état de divagation.

Cette campagne a débuté le 4 juillet dernier et se poursuivra jusqu'à l'automne dans le secteur de la Grande Rue au Coudray.

Les chats seront acheminés à la clinique vétérinaire Catinaud-Personnat, qui les stérilisera et les identifiera au nom de l'association par un marquage à l'oreille.

Ils seront ensuite réintégré sur le site d'origine. Durant cette opération, nous demandons aux propriétaires d'essayer de maintenir leurs chats à domicile pendant les jours de capture, qui feront l'objet d'une communication. Les chats déjà identifiés seront ramené à leurs propriétaires ou relâchés sur le site de capture. Rassurez-vous, nous en prendrons grand soin !

Nous rappelons à chaque propriétaire **l'obligation d'identifier son animal de compagnie**, chien et chat : à défaut, en cas de

divagation, les chiens sont déposés à la SPA et les chats à la fourrière (pour rappel, les propriétaires des chats n'ont que 15 jours pour les récupérer avant euthanasie).

Important : Vous êtes propriétaire d'un chat et vous ne l'avez toujours pas identifié ni stérilisé ? Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie afin de vous mettre en relation avec l'association, qui pourra vous accompagner financièrement en vous proposant les tarifs associatifs.

Enregistrement des chiens et des chats en mairie

Adrien, l'agent technique qui connaissait plutôt bien les chiens de la commune étant parti, il nous faut trouver une solution pour identifier plus facilement les propriétaires. C'est pourquoi, si vous êtes propriétaire de chien et/ou de chat, nous vous proposons de nous envoyer une photo de votre animal domestique avec vos coordonnées par mail (contact@civray-cher.fr).

Ainsi, si votre animal est récupéré par nos services, vous serez directement contactés.

**La stérilisation des chats,
un acte de protection et de bien-être**

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents
- diminue la population féline sauvage et les risques d'abandons



Couple de chats
Gestation: 60- 66 jours



Année	Nombre de chats
1ère année	12 chats
2ème année	144 chats
3ème année	1728 chats
4ème année	20 736 chats

Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

Commune de **Civray**

Fête de l'école et kermesse

Le vendredi 27 juin, les deux écoles du RPI Civray – St-Ambroix ont organisé un spectacle sur le thème de la nature qui a captivé l'attention de tous les spectateurs. Malgré la chaleur, les élèves, avec leurs costumes colorés, ont présenté des chorégraphies et des chansons illustrant la beauté et la fragilité de notre environnement. Les performances étaient non seulement divertissantes, mais elles portaient également un message fort sur l'importance de préserver notre planète. Les parents, familles, amis, ont applaudi chaleureusement chaque numéro, créant une ambiance chaleureuse et festive.



A la suite de ce spectacle, une fête foraine a été organisée par l'association de parents d'élèves « les Ecoles Buissonnières », aux abords de la salle des fêtes, ajoutant une dimension ludique à la soirée. Les enfants ont pu profiter de manèges, de jeux d'adresse et de stands de friandises à volonté et gratuitement. Les grands comme les petits ont pu se réunir autour de barbes à papa, de pop-corn, de boissons fraîches ou même profiter du brumisateur !



Cette fin d'après-midi a été une belle réussite, alliant sensibilisation à la nature et moments de convivialité. Les enseignantes et les membres des Ecoles Buissonnières ont œuvré pour clôturer en beauté cette année scolaire, chacun à leur manière. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Le Tango Tour by Cher

Le Tango Tour by Cher, organisé par le Département du Cher, a fait étape à Civray le samedi 28 juin pour son premier rendez-vous de l'année. Ainsi, de 14h à 17h, malgré la chaleur, une vingtaine d'enfants et d'adolescents ont pu profiter d'activités autour du basket, encadrées par le Tango Bourges Basket.

Cette après-midi sportive s'est déroulée en présence de Marie-Line Cirre, Conseillère départementale du canton de Chârost, qui a remis des cadeaux à chaque participant.



Un goûter leur a été offert à l'issue de la manifestation.



40 ans du Jumelage Civray – Wildpoldsried

En 2026, Civray célèbrera 40 ans d'amitié avec la ville de Wildpoldsried en Allemagne.

Ainsi, du 10 au 14 avril 2026 avec le Comité de jumelage, nous accueillerons nos amis allemands le temps d'un long week-end et leur proposerons des visites organisées sur la région.

Pour l'occasion, le Comité de jumelage recherche activement des Civrayens qui pourraient les accueillir pendant 4 nuits : le vendredi soir, samedi soir, dimanche soir et lundi soir et, qui sait, intégrer le Comité de jumelage pour perpétuer cette tradition.

Si toutefois vous souhaitez participer à ce week-end festif, merci de contacter l'association au 06.65.44.66.04 ou par mail comitejumelage.civray@gmail.com.

Election Miss Civray

Le 16 mai prochain aura lieu l'élection de Miss Civray.

Toutes les jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans, résidant à Civray, peuvent s'inscrire dès maintenant. N'hésitez pas à venir en mairie pour plus d'informations ou pour déposer votre candidature. Nous encourageons toutes les jeunes filles motivées à saisir cette opportunité de représenter notre commune lors du repas dansant organisé par Civray Festivités.

Lors de cette soirée, les habitants seront invités à venir en nombre partager ce moment convivial, soutenir nos jeunes candidates dans cette belle aventure et ainsi célébrer l'élégance, la jeunesse et l'esprit de notre belle commune.

En juin 2026, Miss Civray représentera notre commune lors de l'élection de la Reine du Canton et participera au défilé du Comice agricole qui se déroulera à Chârost les 10 et 11 septembre 2026.

Club des aînés

Chaque mercredi après-midi, un groupe de Civrayens se réunit à la salle d'Entrevins pour partager un moment ludique autour de parties de belote, de tarot et divers jeux de société... Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Atelier créatif



Ce printemps encore, l'atelier créatif a embelli la commune de ses décors très colorés.

Nous remercions chaque membre pour leur investissement.



Règles de bon voisinage : rappels

- ◆ Avec les beaux jours arrivent les travaux de bricolage et toute l'artillerie d'outils bruyants est de sortie. Nous vous rappelons que les horaires sont réglementés par un arrêté préfectoral :
 - Du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-19h30
 - Samedi : 9h-12h et 15h-19h
 - Dimanche et jours fériés : 10h-12h
- ◆ Les haies ou les arbres à proximité des clôtures doivent être taillés régulièrement et ne doivent pas dépasser 2m de hauteur.
- ◆ Les propriétaires d'animaux doivent éviter toute gêne à leur voisinage. De plus, les chiens ne doivent pas errer sur le domaine public sans surveillance et doivent être maintenus en laisse... même en campagne !

Brûler, c'est interdit !

Si nous sommes de moins en moins sollicités pour intervenir sur des feux de particuliers, nous vous rappelons que le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à ses conséquences sanitaires. En cas de non-respect de cette interdiction, **une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €** peut être appliquée à un particulier.

Des solutions alternatives, adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air, existent : le compostage domestique, le broyage et le paillage, ou le dépôt en déchèterie.

Horaires d'été de la déchetterie

En raison des fortes chaleurs estivales, les horaires d'ouverture des déchetteries du SICTOM Champagne Berrichonne sont modifiés exceptionnellement **à compter du 20 juin et jusqu'au 31 août 2025 inclus** :

7h-12h et 12h30-14h (fermé le jeudi)

Collecte des déchets - été 2025

En complément de l'adaptation des horaires de déchetteries, le SICTOM Champagne Berrichonne informe les usagers que, **du 20 juin au 31 août 2025**, les tournées de collecte des ordures ménagères pourront être avancées de 30 minutes les jours de forte chaleur. Ce ne sera donc pas automatique ! Par conséquent, les usagers qui sortent leur bac au dernier moment devront penser à les sortir 30 minutes plus tôt. Merci pour votre vigilance.



SICTOM - dotation en bacs

D'ici la fin de l'année 2025, le SICTOM, avec l'aide de la commune, distribuera à chaque foyer des bacs dont la taille variera en fonction de la composition du foyer.

Nous invitons les nouveaux arrivants sur la commune à se faire connaître en mairie avant mi-août afin de s'assurer qu'un bac leur sera bien distribué. La mairie comme le SICTOM déclinera toute responsabilité en cas de non distribution ou d'erreur de taille de bac.

Les dates à retenir

Lundi 14 juillet

- 18h : Galette offerte par la Municipalité dans les différents hameaux - à la salle communale d'Entrevins, au pont du Coudray, à l'arrêt de bus à Bois Ratier et sur la place à La Chapelle du Puits
- 20h : Galette offerte à la salle des fêtes

Dimanche 31 août

- Marché de producteurs

Lundi 1er septembre

- Rentrée des classes

Mardi 11 novembre

- Commémoration à 11h au cimetière, suivie du pot de l'amitié à la salle des fêtes

Dimanche 30 novembre

- Repas des aînés à la salle des fêtes

Samedi 6 décembre

- Marché de Noël à la salle des fêtes

La Commune de Civray
et
Civray Festivités
Organisent
Le 15 Août 2025 à 19h
La Fromagée
Rythmée par le groupe
Les Pieds Joyeux
Ancienne école de Civray

15€ adulte / 6€ enfant
- de 10 ans

Réservation jusqu'au 10 Août
Jean Michel : 06 37 63 38 57
Daniel : 06 80 74 22 74

LES PIEDS JOYEUX
Commune de Civray
Logo of the group Les Pieds Joyeux

ELECTION
MISS CIVRAY

Samedi 16 mai 2026
Salle des fêtes de Civray
dès 20h

Es-tu prête à être sous les feux
de la rampe et révéler ta
personnalité ?

Tu as entre 16 et 25 ans et tu
vis sur Civray ?

Ne manque pas la chance de
participer à une aventure
extraordinaire !
Inscris-toi et laisse ta beauté
rayonner !

contact@civray-cher.fr
Appelez au : 02.48.55.14.09

Commune de
Civray

LE COMITE DE JUMELAGE
DE CIVRAY / ST AMBROIX
organise sa

BROCANTE
avec marché de producteurs

Dimanche 27 Juillet 2025
Route du Stade « Boulou »
18290 CIVRAY

Buvette et restauration sur place
2€ / mètre

Renseignements : 06.65.44.66.04
comitejumelage.civray@gmail.com

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique